

Extrait de compte rendu du CEVU

---

Objet *Subject* : Séance du CEVU du 31 mai 2016

---

Lieu *Location* : L101 PGI

---

Date *Date* : 31/05/2016

---

Rédacteur *Writer* : Pierre Morizet-Mahoudeaux

---

4 -La démarche Compétences, la démarche Amélioration continue. (Dorine Dufour, Manuel Majada)

Suite aux retours de l'évaluation des formations par la CTI la cellule d'appui pédagogique a mis en place deux chantiers, un chantier compétences et un chantier assurance qualité, amélioration continue.

a) Concernant le chantier compétences, le travail réalisé pour la description des UV sous forme des différents champs de compétences a été reconnu par la commission d'audit. 90% des UV du catalogue ont été mises sous cette forme. Il reste à améliorer l'homogénéisation et la visibilité des référentiels de compétences entre les branches. La CTI demande la poursuite de cette démarche jusqu'à l'intégration de l'évaluation. Pour permettre une traçabilité des compétences, il faut mieux expliquer l'articulation des cursus de formation, donner plus de visibilité aux étudiants sur leur parcours étudiant et professionnel et renforcer le modèle UTC qui s'appuie sur l'individualisation des parcours.

Quatre actions sur l'articulation référentiel/curriculum, qui correspond à une cartographie des UV sont envisagées:

1. assurer la cohésion des fiches RNCP et VAE avec le référentiel de compétences,
2. homogénéiser le vocabulaire de chaque département pour les fiches RNCP et les référentiels de compétences en branche. Réalisation d'un glossaire commun,

3. actualiser les référentiels de compétence en s'appuyant sur une démarche mieux formalisée. On peut s'appuyer pour cela sur les bureaux de département et des journées prospectives d'échange avec des personnes extérieures à l'UTC (industriels, représentants du monde socio-professionnel, ...)
4. le référentiel de compétences des branches ayant déjà été réalisé, il faudra peut être réactualiser certaines fiches descriptives en cas de modifications liées aux actions 2 et 3.

Une cinquième action sur l'articulation compétences / pédagogie portera sur la mise en place d'une démarche Learning Outcomes. Elle consistera à réviser la fiche descriptive des UV validées par le CEVU, faire un benchmark sur les démarches existantes et étudier la faisabilité d'une telle démarche en matière de coût et disponibilité, compatibilité avec les attentes de la CTI et mise en place d'un calendrier.

En réponse aux questions qui ont été posées, Manuel Majada confirme que les UV TSH sont dans le spectre de ce chantier. L'action 3 devra être validée par les bureaux de département, voire le conseil pédagogique. En revanche le TC n'étant pas diplômant, il n'est pas encore dans le champ de ces actions, mais on s'y prépare, le projet BAC étant déjà une première étape.

b) L'avis de la CTI recommande de mettre en place effectivement le système qualité UTC, avec suivi de la qualité et de la communication interne avec les étudiants. Nous devons donc formaliser la démarche amélioration continue de la formation à l'UTC qui est déjà en place.

Pour permettre une traçabilité permettant de répondre aux organismes accréditeurs et aux audits tels que la CIT, il faut qu'on laisse une trace de nos groupes projets et des évaluations et gagner en efficience face au déséquilibre ressources/chantier interne formation.

Deux actions sont envisagées, la première consistant en la formalisation d'une démarche d'amélioration continue et la seconde en sa mise en œuvre

Un schéma global qualité de l'établissement est présenté, faisant apparaître les différentes entités concernées, en interface avec la gouvernance de l'établissement, pour répondre aux demandes du ministère via le HCERES ou la CTI, ainsi que les modalités de mise en place d'une démarche d'amélioration continue (DAC).

Un schéma de fonctionnement de la DAC est présenté, faisant apparaître les rôles et les interactions des différentes instances et conseils, Direction de la Formation et de la Pédagogie (DFP), CEVU, CAP. La DFP, en charge de mettre en œuvre une stratégie définie par l'établissement, présiderait un comité d'amélioration continue, constitué de représentants du CEVU, dont le VP CEVU et solliciterait la CAP pour un appui fonctionnel. En fonction des demandes, ce comité solliciterait des groupes d'amélioration, qui s'appuieraient également sur le soutien de la CAP.

L'ensemble du processus serait itératif, permettant ainsi de fixer des priorités sur les points à améliorer et de développer une culture d'amélioration continue au sein de l'établissement.

*Avis du CEVU : Le CEVU donne un avis favorable à ces projets de démarche Compétence et Amélioration Continue et souhaite qu'elles soient toutes les deux mises en place. Le CEVU recommande que ces actions soient développées en coordination avec le Directeur Délégué à la Présidence.*